↳ **A publier dans la presse**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
sur une demande d'autorisation environnementale

COMMUNE DE MARIGNY-LES-USAGES (Loiret)

LE PREFET DU LOIRET ET LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR COMMUNIQUENT :

Une enquête publique interdépartementale de 31 jours sera ouverte, du 4 septembre au 4 octobre 2018 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE, visant à implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de MARIGNY-LES-USAGES (Loiret), parc technologique "Orléans Charbonnière".

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de MARIGNY-LES-USAGES où le public pourra en prendre connaissance, sur supports papier et informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la préfecture du Loiret et de la préfecture d'Eure-et-Loir :
http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours

http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la SARL CENTRALE BIOGAZ DE LUGERE, 45 impasse du Petit Pont, 76230 ISNEAUVILLE.

Le commissaire enquêteur, M. Michel BADAIRE, technicien SICAP en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de MARIGNY-LES-USAGES :

- mardi 4 septembre 2018, de 15h00 à 18h00,
- vendredi 14 septembre 2018, de 9h00 à 12h00,
- jeudi 4 octobre 2018, de 16h00 à 19h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra également lui adresser ses observations et propositions par voie postale à la mairie de MARIGNY-LES-USAGES, et par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-centralebiogazdelugere@loiret.gouv.fr

Toutes les observations formulées seront publiées sur les sites internet de la préfecture du Loiret et de la préfecture d'Eure-et-Loir dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de MARIGNY-LES-USAGES, à la préfecture du Loiret (DDPP/SEI), à la préfecture d'Eure-et-Loir (Direction de la citoyenneté/Bureau des procédures environnementales) et sur les sites internet de la préfecture du Loiret et de la préfecture d'Eure-et-Loir.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret et la Préfète d'Eure-et-Loir prendront un arrêté conjoint de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.